

suspendu ; mais si nous adoptons dans le Sénat cette pratique, la chose se réduit tout simplement à ceci. savoir : que notre règlement n'a plus aucune autorité. Si nous n'avons pas besoin du rapport du comité permanent, il est inutile de le recevoir. La meilleure chose à faire, dans ce cas, serait de proposer que toutes les règles fussent suspendues, afin que chacun ait la liberté de procéder comme bon lui semble. Le délai alloué pour la présentation de pétitions est expiré depuis longtemps. Il a été prolongé une fois jusqu'au 18 mars. Depuis cette date, le comité des ordres permanents s'est assemblé, et il n'a pas jugé à propos de recommander une prorogation de délai. La présente pétition devrait être, je crois, envoyée au comité des ordres permanents pour que ce dernier voit si elle mérite d'être reçue, et s'assure s'il est à propos de prolonger le délai requis pour la recevoir. Ce comité doit se réunir, demain, et s'il désire obtenir cette prorogation de délai, la chose sera faite d'une manière régulière ; si non pourquoi l'hon. sénateur ne présenterait-il pas une pétition en obtention d'un permis de présenter un bill d'intérêt privé. Ce serait une manière régulière de procéder devant le Sénat, et dans ce cas, je ne vois pas qu'une suspension du règlement soit nécessaire. Dans tous les cas, la Chambre est le juge, et je n'insisterai pas sur mon objection si la Chambre veut accepter la pétition qui est maintenant présentée ; mais j'exprime mon opinion sur la nécessité qu'il y a de se conformer au règlement.

La motion est adoptée.

L'honorable M. LANDRY : Je suppose que la pétition sera renvoyée au comité des ordres permanents, et le rapport ordinaire de ce comité sera déposé devant le Sénat avant que nous procédions à l'examen du bill.

L'honorable M. KERR : Oui. La question dont il s'agit ne s'est présentée qu'immédiatement avant l'ajournement de Pâques. L'attention des propriétaires du brevet d'invention en question a été appelée sur le fait que certaines choses faites par eux pourraient porter atteinte à la validité de leur brevet, et c'est la raison pour laquelle ils arrivent si tard avec la présente

Hon. M. LANDRY.

pétition. Un fort montant est placé dans ces brevets, et la question est importante pour les pétitionnaires.

TROISIÈME LECTURE DE BILLS.

Les bills suivants sont lus une troisième fois :

Bill (LL) intitulé : Loi concernant la compagnie dite "Phoenix Assurance Company," Limitée.—(L'hon. M. Bostock.)

Bill (KK) intitulé : "Loi modifiant la loi concernant les prisons et maisons de réforme en tant que cette loi s'applique à la province de la nouvelle-Ecosse." (L'hon. M. Power.)

LOI DES LIQUIDATIONS (BILL) TROISIÈME LECTURE.

L'honorable M. SCOTT : Je propose la troisième lecture du bill (144) intitulé :—Loi modifiant la loi des liquidations.

L'honorable M. BELCOURT : Je désirerais connaître la raison de l'amendement. J'ai lu l'article en question de la loi, et je trouve que sa rédaction actuelle ne soulève aucune objection.

L'honorable M. SCOTT : Le ministère de la Justice a trouvé qu'un doute existait sur la question de savoir si la ligne principale s'applique à tout le paragraphe. Les reviseurs des statuts ont divisé l'article en deux paragraphes. La loi est virtuellement la même qu'elle était avant le revision des statuts ; mais les reviseurs ont fait un changement, et le ministère de la Justice a cru qu'il y avait un doute sur la manière d'appliquer convenablement la principale expression ; mais le changement n'a rien d'important.

L'honorable M. BELCOURT : Il n'y a aucun changement—absolument aucun.

L'honorable M. SCOTT : Le ministère de la Justice a cru qu'il y en avait un.

L'honorable M. BELCOURT : Le seul changement est la substitution de la lettre "T" à la lettre "M".

L'honorable M. SCOTT : J'ai donné à une autre phase du bill une explication complète. Le dernier mot du dernier paragraphe ne se trouve pas dans l'original. La principale chose, c'est que le ministère